CR pour le site de REFH été 2024

**Mélanie FABRE, *Hussardes noires : des enseignantes à l’avant-garde des luttes. De l’affaire Dreyfus à la Grande Guerre*, Marseille, éd. Agone, Mémoires sociales, 2024,** 431 pages, notes de référence et index général, 23 €.

Pendant les dernières décennies du XIXe siècle, quelques femmes n’entendent pas se contenter d’un rôle subalterne dans l’Instruction publique ; elles saisissent de nouvelles opportunités dans le cadre de l’institution scolaire, « vue comme un levier majeur de transformation sociale pouvant faire barrage à tous les obscurantismes ». Elles sont actives dans les salles de classe, les universités populaires, les revues, et elles font aussi entendre leur voix sur les estrades des réunions publiques.

L’autrice, Mélanie Fabre, enseigne l’Histoire à l’université de Picardie, Jules Verne, elle travaille sur l’éducation, les femmes et le genre ainsi que sur la Gauche à l’époque contemporaine. Cet ouvrage est tiré de sa thèse. L’enquête menée sur les intellectuelles de la Belle Époque a permis d’exposer l’action prégnante de plusieurs personnalités : Pauline Kergomard née Reclus, Jeanne Desparmet née Ruello, Albertine Eidenschenk née Patin, Marie Fuster née Baertschi et Jeanne Crouzet née Benaben.

La curiosité de l’autrice a été piquée par la découverte de la carrière de Marie Baertschi, ancienne élève de l’École normale supérieure de Fontenay aux Roses, professeure d’école normale chargée de former les futures institutrices de la République. Elle fut classée première à l’agrégation féminine de Lettres en 1899, peu après sa prise de fonction dans l’Instruction publique. Elle enseigne par la suite dans le cadre des universités populaires parisiennes. Elle mobilise son expérience de terrain pour défendre sa conception de l’école laïque dans les débats brûlants de la Belle Époque. C’est aussi une femme d’écriture, elle engage des batailles de plumes dans la presse, c’est de plus une oratrice de talent. Considérée souvent comme « trublionne », elle se met à dos sa hiérarchie professionnelle.

Pour retracer les parcours des enseignantes de cette époque l’autrice a mené une analyse méticuleuse de diverses revues, dont certaines spécialisées dans les questions d’éducation afin de dégager les combats féministes, les débats politiques autour de l’avant-garde républicaine, dreyfusarde et libre-penseuse. D’autre part les comptes rendus de divers congrès ont permis d’identifier des oratrices. Enfin, les dossiers de carrières sont accessibles ; ils ont été tenus par l’administration, selon la règle, au long de chaque carrière de fonctionnaire. Ils sont en dépôt aux Archives nationales (site de Pierrefitte). Cette documentation comporte des correspondances échangées entre les enseignantes et leur hiérarchie (réclamations, sanctions, conflits divers) mais aussi les comptes rendus d’inspection.

L’analyse plus précise de quatre biographies et carrières permet d’examiner la visibilité, dans l’espace public, de ces personnalités qui gravitent dans un milieu intellectuel plus large engagé sur les questions éducatives. On prend connaissance du cas de Mathilde Salomon (1837-1909) directrice du Collège Sévigné (Paris Ve), établissement d’enseignement secondaire libre et laïque pour Jeunes filles, fondé en 1880. On évoque aussi le cas de Marguerite Bodin 1869-1940) institutrice engagée en faveur de la mixité garçons-filles à l’école. On fait connaissance avec Jeanne Crouzet-Benaben (1870-1961) qui prit position de façon vigoureuse sur les enjeux professionnels de l’accès des filles à l’enseignement supérieur. Les prises de parole de ces femmes sont indissociables de la première vague du féminisme. Ces intellectuelles brisent les tabous et portent une parole publique et politique à une époque où le silence féminin est encore la règle !

L’autrice précise qu’elle a choisi la voie de la micro-histoire, elle n’a donc étudié que quelques trajectoires remarquables. Cependant elles permettent d’explorer la communauté des enseignantes actives dans l’école laïque. Le terme « intellectuelles » pour désigner ces femmes apparait au seuil du XXe siècle, pour désigner ces professionnelles diplômées. Le terme « intellectuelle », lorsqu’il est utilisé à la Belle Époque, a plutôt un sens dépréciatif. L’autrice utilise cependant le terme pour nommer ces femmes qui « transforment leur capital scolaire et leur expérience professionnelle en ressources pour exprimer publiquement un point de vue critique ».

Mélanie Fabre examine aussi les effets des lois Jules Ferry après 1881 sur la scolarisation des enfants. Qu’en fut-il pour les filles ? L’enseignement primaire gratuit scolarise les enfants des classes populaires et des classes « moyennes » (obligation scolaire de 6 à 13 ans). La poursuite de l’éducation peut se faire au-delà dans les écoles primaires supérieures voire dans les écoles normales. Ces dernières reçoivent les jeunes-gens et les jeunes filles qui veulent apprendre le métier d’instituteur ou d’institutrice. Ce cycle dure trois ans. À partir de 1880, cet ordre primaire est complété par les écoles normales supérieures de Fontenay-aux-Roses (pour les filles) et de Saint Cloud (pour les garçons). Cet enseignement du primaire et les écoles normales sont gratuits et l’objectif de l’instruction populaire y est prioritaire. D’autre part, l’ordre secondaire, le lycée, ne scolarise qu’une faible partie de la population. En 1900 les bacheliers ne représentent que 1% d’une classe d’âge. Cet enseignement est payant, il s’adresse aux enfants de la bourgeoisie. En ce cas les enfants entrent dans le cycle dès avant la sixième et ne sont pas mêlés aux enfants de l’école primaire gratuite. Cependant quelques enfants pauvres boursiers (après concours) peuvent rejoindre le lycée payant, l’État prend en charge les frais de scolarité. À cette époque l’accès au baccalauréat est encore fermé à la majorité de la jeunesse française. Ce système scolaire demeure discriminant du point de vue social. D’autre part il existe des écoles privées qui se maintiennent, ce sont des écoles élémentaires destinées aux classes populaires, elles sont complétées par des instituts secondaires.

Les lois de Jules Ferry ne poursuivent pas un idéal de mixité sociale, ni d’émancipation des femmes, force est de l’observer ! Cependant la loi Paul Bert qui avait été votée en 1879 a imposé l’existence d’une école normale de garçons et d’une école normale de filles dans chaque département afin d’assurer la formation des instituteurs et des institutrices sur tout le territoire en gardant le contrôle de la qualité républicaine requise. Il fallut construire un grand nombre d’écoles pour les filles, car à la période précédente la plupart d’entre elles étaient formées dans les congrégations religieuses.

Du côté des lycées publics, les établissements secondaires pour garçons dataient de Napoléon Ier en 1802. La loi présentée par le député républicain Camille Sée en 1880 fait apparaître les lycées de jeunes filles, publiques et laïques. L’un des objectifs est politique et anticlérical : retirer progressivement les jeunes filles de l’éducation des couvents. Les lycéennes reçoivent l’enseignement d’un corps féminin nouvellement formé à l’École Normale de Sèvres, fondée dans le sillage de la Loi Camille Sée. Cette élite prépare le concours de l’agrégation. Les lycéennes cependant n’ont pas encore accès au baccalauréat à la fin de leurs études secondaires.

Toutes ces nouveautés ne changent pas les idées des hommes sur la nature de l’instruction publique accordée aux filles et sur la formation accordée au corps enseignant féminin, il existe cependant des exceptions parmi les réformateurs républicains, c’est le cas de Félix Pécaut, de Ferdinand Buisson, de Paul Bert. Ils estiment que ces nouvelles institutions scolaires destinées aux filles sont une étape vers la reconnaissance sociale des femmes. Cependant l’objectif de l’instruction des filles n’est pas de leur donner l’accès à la culture savante, ni de participer à la vie de la Nation, encore moins de porter un regard critique sur le fonctionnement de la société. Il n’est pas question semble-t-il de remettre en question l’ordre établi. Mais la réalité est autre. Les républicains ont fourni à une minorité de femmes des outils et un terreau pour accéder à la vie de la République.

La « guerre scolaire » commence à gronder. La laïcisation marque essentiellement des changements dans l’instruction des filles, puis dans celle des nouvelles générations d’institutrices. L’autrice cite l’historienne Michelle Perrot qui avait noté que « les femmes ont été un enjeu de pouvoir constant entre Église et Laïcité ». L’autrice a voulu utiliser le terme de « Hussardes noires » pour désigner les enseignantes, car elle estime que l’étude de l’école et de la laïcisation a été trop andro-centrée ! Or les femmes engagées dans l’instruction publique laïque ont bien eu conscience de l’enjeu républicain dans cette « Guerre des deux France ». Cette dimension belliciste imprègne les discours des acteurs et des actrices de l’époque contre les partisans « de l’alliance du Trône et de l’Autel ». Pour les enseignants républicains, l’école laïque se doit d’incarner la devise républicaine : l’égalité entre les enfants quelle que soit la classe sociale dont ils sont issus. Pour les institutrices, l’approche de la laïcité se teinte d’un espoir d’émancipation.

L’autrice indique qu’à l’orée du XXe siècle, ces fonctionnaires modèles « sont confrontées à des dysfonctionnements dans le système scolaire liés au contexte de crise politique que représente l’affaire Dreyfus ». Elles font le choix de sortir de leur devoir de réserve !

L’affaire Dreyfus, une entrée en dissidence (p. 61 à 134)

Cet épisode constitue une crise politique et sociale qui remet en cause la culture républicaine de ces enseignantes. Lors de la publication du « Manifeste des intellectuels » en janvier 1898 demandant la révision du procès Dreyfus dans le journal «*L’Aurore*», seules 23 femmes apparaissent parmi les signataires qui s‘associent à cette protestation signée par 1482 personnes. Marie Baertschi est la seule enseignante de l‘Instruction publique à avoir donné sa signature. Les enseignantes, il est vrai, s’exposaient à des représailles de leur administration. Marie Baertschi est aussi signataire d’une lettre ouverte des enseignants au « J’accuse » d’Émile Zola. À cette époque l’enseignante est en congé sans traitement de l’Instruction publique. Elle a déjà fait l’objet d’une enquête de l’Inspection en 1897 qui lui reproche d’adopter une trop grande liberté de ton sur les questions religieuses. On apprend alors qu’un groupe d’élèves-maitresses en formation à l’École normale de Versailles se rebellent et qu’elles ont obtenu le secours et le soutien de Marie Baertschi. L’élève Jeanne Pelletier, autrice de la lettre de protestation auprès de l’Inspecteur général fait l’objet d’un conseil de discipline. Marie Baertschi est victime d’intimidations de la part de son administration et risque la révocation. Elle reste en congé de l’administration jusqu’en 1904. Elle a passé ce temps à étudier, elle a été reçue à l’agrégation de Lettres en 1899. Malgré les demandes répétées de Buisson pour diriger une école secondaire de jeunes filles, elle préfère rester en dehors de l’instruction publique et elle accepte de Mathilde Salomon, directrice du Collège privé Sévigné à Paris, un poste en 1900. Cette période dans l’enseignement libre lui donne du temps pour réfléchir et exposer ses idées sur la laïcité, elle rédige un article en 1901 dans la revue « Pages libres ». Il s’agit d’une conférence qu’elle avait proposée à l’Université populaire de Paris XVe. Pour l’autrice, les « laïcs » sont avant tout ceux qui vivent en dehors de l’Église et respectent la conscience d’autrui. Sa méthode repose sur la libre investigation dans tous les domaines de la pensée, ce qui nécessite ensuite de mettre en adéquation ses actions avec sa conscience. Pour Marie Baertschi les laïques sont ceux qui obéissent à leur propre règle. Pour elle on peut être athée sans être laïque. Dans son esprit l’œuvre essentielle d’une société laïque c’est de s’occuper au premier chef de la transmission de l’éducation.

Une autre vision de l’école laïque et publique apparait dans la réflexion d’Albertine Eidenschenk. Dans le contexte de la crise dreyfusarde, l’école publique doit-elle rester neutre ? Albertine estime que la dissidence est nécessaire dans ce contexte de crise républicaine. Au long de sa carrière Albertine fut un guide pour ses collègues. Elle théorisa une « neutralité active » en matière de laïcité et elle la pratiqua en qualité de directrice d’école normale. Son attitude ne manqua pas de lui causer des soucis avec sa hiérarchie, par exemple lorsqu’elle se trouva enseigner en Bretagne dans un environnement culturel catholique traditionnel. L’un des premiers textes dreyfusards d’Albertine fut publié dans le Bulletin des Fonteneysiennes en juillet 1899. Elle est consciente qu’il ne convient pas de rester indifférente dans cette crise mais de rendre hommage aux principes hérités de 1789 et ce, en faveur de toute la société. Elle estime qu’il faut former des élèves qui soient des êtres libres, former des caractères prêts à remplir tous leurs devoirs même à l’heure des périls et qui soient capables de se gouverner. Dans l’esprit d’Albertine, la neutralité serait synonyme « d’abdication, de trahison ». Elle revient aux origines du concept de neutralité tel qu’il était défini dans le Dictionnaire de pédagogie de Ferdinand Buisson. L’école est neutre parce qu’elle accueille dans la plus complète égalité des enfants de tous les cultes. Mais elle observe que cette définition est insuffisante, car elle estime que l’enseignement doit être indépendant de la religion, cependant l’étude de l’Histoire se doit d’aborder tous les sujets sans rien censurer. Avoir accès à la vérité est essentiel. La neutralité ne doit pas mener au renoncement. Dans cet esprit l’étude de la Déclaration des droits de l’Homme et du citoyen de 1789 constitue un enseignement civique.

En 1904, malgré ses soucis avec la hiérarchie de son ministère, Albertine Eidenschenk est élue au Conseil supérieur de l’Instruction publique. Le contexte est alors, en 1905, celui de l’application de la loi de Séparation des Églises et de l’État, ce qui valide pour le gouvernement la pratique de la « neutralité active » de l’enseignante. À cette époque, elle s’adresse régulièrement au personnel de l’École primaire à travers les articles de la revue « L’Ecole nouvelle ». Dans ces articles elle n’hésite pas à faire l’éloge de la dissidence telle qu’elle en a vécu les conséquences lors de l’affaire Dreyfus. Le contexte de l’époque nécessitait de s’affronter à l’antisémitisme à travers l’engagement dreyfusard. C’est ce que fit aussi Mathilde Salomon, directrice du Collège sévigné (Paris Ve), elle dont les racines familiales étaient juives. Mathilde était née en 1837 à Phalsbourg en Lorraine. Venue travailler à Paris comme préceptrice avec son brevet de capacité. Elle avait opté pour la nationalité française après que l’Alsace-Lorraine fut devenue prussienne. Mathilde prit la direction du Collège Sévigné en 1883, cet établissement privé délivrait un enseignement laïc aux jeunes filles. Lors de la crise de l’Affaire Dreyfus, Mathilde exprime son engagement en devenant membre de la Ligue des Droits de l’Homme fondée par l’avocat Ludovic Trarieux, en 1898. La loi d’amnistie de décembre 1900 est censée clore l’affaire Dreyfus mais elle ne met pas fin aux attaques dont Mathilde Salomon est victime. Les nationalistes antidreyfusards actifs à la mairie de Paris tentent de supprimer les aides financières allouées au Collège Sévigné.

Dans les écoles les controverses se poursuivent au début du XXe siècle. On passait d’une première époque où la laïcité religieuse enseignée datait de la période de Pécaut et de Buisson à une laïcité anticléricale dans le sillage de Combes. Le cas de Pauline Kergomard est délicat. Elle se rallie tardivement au clan des dreyfusards et adopte par la suite un anticléricalisme libre-penseur. Par sa culture familiale elle connait le protestantisme et elle estime que cette culture religieuse aurait pu être une transition utile en chemin vers la laïcité de l’école. À cette époque divers articles écrits dans le journal « La Fronde » consacrent à la laïcité scolaire une perspective féministe. Les autrices rappellent qu’il est particulièrement nécessaire de laïciser les écoles de filles, car « leur éducation, plus que celle des garçons, est soumise à l’influence cléricale, notamment à celle des congrégations dont le poids dans le pays constitue à leurs yeux un redoutable obstacle à l’émancipation des Françaises ». Dans ce cadre, Jeanne Desparmet-Ruello exprime ses idées dans le journal « La Fronde », elle est alors directrice du lycée de Lyon. En 1902 elle s’exprime au Congrès annuel de la Ligue de l’Enseignement. Elle y expose qu’il serait souhaitable aussi de « laïciser » les Universités populaires. Par la suite, sous le pseudonyme de Paule Branzac, Jeanne Desparmet-Ruello s’approche d’opinons athéistes dans ses articles, elle est alors favorable aux idées d’Émile Combes. Elle estime même que des mesures d’exception seraient nécessaires à l’encontre des congrégations religieuses. L’héritage de la laïcité protestante s’exprime chez deux libres-penseuses, Albertine Eidenscheck et Marie Baertschi. Elles estiment que l’école publique ne saurait se contenter de délivrer des savoirs scientifiques mais d’inclure un enseignement moral républicain. L’éducation donnée par la famille en la matière peut dans certains cas être défaillant. Certaines enseignantes furent traitées de « huguenottes ».  Marie Baertschi de son côté défend le modèle de laïcité qui lui a été inculqué pendant sa formation à Fontenay. Elle revendique l’héritage de la Révolution de 1789 faisant suite aux principes des Lumières. Marie revendique un « droit à la religion » et un esprit de tolérance dans la société. Si le croyant est libre de croire, l’incroyant est libre de douter ! Chaque citoyen doit respecter l’autre. La période de Combes ne s’est pas traduite par le développement d’une laïcité antireligieuse d’autant que dans cette période, un quart des lycées de filles sont dirigés par des protestantes. C’est aussi une période où les écoles normales ont été façonnées par l’esprit protestant libéral.

Des femmes au cœur des initiatives d’éducation populaire (p.135 à 215)

L’affaire Dreyfus suscita de nouvelles réflexions sur les principes de l’école laïque, mais elle poussa aussi des professeures à s’ouvrir à un nouveau public, celui des adolescentes et des adultes ayant quitté le système scolaire. Sortant des salles de classe, elles s’intéressent à une éducation populaire dans le cadre de la naissance d’universités populaires. Ce mouvement s’accompagne de la naissance de patronages laïques, ces derniers avaient pour objet de prendre en charge les élèves hors du temps scolaire. Ces institutions se présentent comme les concurrents des patronages religieux catholiques fort anciennement implantés. Les patronages confessionnels se sont développés après les lois scolaires de 1880. Les républicains ont réagi en développant des patronages laïcs grâce à la Ligue de l’Enseignement qui se tourna vers le périscolaire. Mathilde Salomon, directrice du Collège Sévigné à Paris a devancé ce mouvement. Dès 1895 ses élèves prennent en charge chaque jeudi des adolescentes pauvres de leur quartier, font avec elles des travaux d’aiguilles, des lectures amusantes, des goûters, des promenades à la belle saison, des visites de musées en hiver. Mathilde Salomon espère que cette camaraderie entre des jeunes de classes sociales différentes sera un instrument de réconciliation et de fraternité à l’âge adulte. Ce type de démarche peut mener à une remise en cause de l’ordre social et la directrice s’en félicite ! C’est une manière de revoir les fondements du modèle scolaire de la IIIe République. Effectivement l’école de Jules Ferry a fait l’objet d’une critique comme reproductrice d’une société de classes. Pauline Kergomard est elle aussi favorable à cette critique. Elle rappelle le modèle d’éducation nationale qui avait été présenté par Lakanal à la Convention un siècle plus tôt et non appliqué. Il apparait que le personnel de l’école primaire est sollicité pour organiser l’enseignement dans les UP (Universités Populaires) en faveur des adultes, dans les patronages laïcs pour les adolescents et dans les cours du soir. Tout cela doit favoriser la démocratisation scolaire. Le personnel de l’école primaire est le premier à être sollicité. Albertine Eidenschenck se lance dans la solidarité féminine pour organiser des cours du soir obligatoires. L’esprit philanthropique sécularisé anime ce projet. La Ligue de l’Enseignement soutient ce type d’initiatives. Un patronage est créé à Paris XVIe sous le nom de « Maria Deraismes » en 1899 par Louise Napias pharmacienne et par Marie Baertschi, professeure d’école normale. Un programme d’études et des activités variées sont proposées aux jeunes filles. Le patronage propose aussi des colonies de vacances. À cette même époque les universités populaires deviennent des tribunes pour les intellectuelles. Les femmes y sont minoritaires mais elles y font preuve d’énergie, comme oratrices. Alexandra David-Néel, dans un article de *La Fronde,* encourage les femmes à être actives comme oratrices dans ces UP. Pauline Kergomard est fondatrice d’une UP à Paris XIVe. Elle finit par réunir quatre cents adhérentes et à proposer des sujets variés et invite des intervenants et intervenantes de diverses origines, préoccupés de questions socialistes. Les UP s’essoufflèrent vite, bien avant la guerre de 1914 et Marie Baertschi note que celles qui se maintinrent étaient d’origine ouvrière et leur auditoire demeura homogène. Cependant les auditeurs et auditrices de ces conférences marquent encore une certaine méfiance à l’égard des femmes oratrices. Marie Baertschi fut souvent oratrice et s’y exprima sur des sujets « féministes » comme quelques-unes de ses contemporaines ainsi Maria Vérone, avocate. Quelques intellectuelles utilisent les UP comme scène théâtrale, ainsi Véra Starkoff et Nelly Roussel pour présenter des saynètes à caractère politique. À la fin du siècle certaines oratrices diplômées s’expriment sur des sujets scientifiques comme ce fut le cas pour la doctoresse Madeleine Pelletier, psychiatre, de même pour Mélanie Lipinska, ou encore Louise Napias (pharmacienne). Parmi les intellectuelles démocrates, Jeanne Chauvin, docteur en droit, présenta de nombreuses conférences en associant compétences juridiques et militantisme féministe (elle traita de sujets comme l’autorité parentale et ses abus, le divorce…). Pour certaines femmes la participation aux conférences des UP s’acheva par une mutation sanction du ministère de l’Instruction publique, comme pour Henriette Wurmser, juive, dreyfusarde et républicaine qui dut quitter le lycée de Saint Quentin où elle enseignait l’Histoire-Géographie. L’autrice a recensé trente-trois femmes qui présentent des conférences dans des UP, dont une moitié est titulaires de diplômes de l’enseignement supérieur ; une grande partie d’entre elles ont moins de quarante ans. Pour se faire accepter comme oratrice par le public, encore faut-il, note l’autrice, présenter un savoir féminin sans donner l’impression de s’afficher ni de vouloir convaincre. Ces personnalités féminines acceptent d’échanger avec le public à l’issue de leur conférence. Dans certains cas des conférencières montrent la diversité de leurs talents, ainsi Marie Baertschi qui joue des œuvres théâtrales mais sait aussi chanter (elle interprète des œuvres de Cécile Chaminade et d’Augusta Holmès). Pauline Kergomard fait figure d’oratrice exceptionnelle, elle expose les principes d’éducation de la petite enfance en sa qualité d’inspectrice générale. Elle est parfois mal reçue par le public comme ce fut le cas en Bretagne où ses propos semblèrent iconoclastes à propos de l’hygiène moderne, de la discipline ou encore de la religion. Elle ne manquait pas de verve comme le notent ses contemporaines dans le journal *La Fronde*. Jeanne Desparmet-Ruello est fondatrice et présidente de l’UP de Lyon à partir de 1901. À cette époque il existe soixante-neuf UP à Paris et en proche-banlieue et cent cinquante-trois UP provinciales. Jeanne Desparmet-Ruello fait appel à de nombreuses personnalités pour prendre la parole à l’UP de Lyon, elle compte aussi sur le soutien des œuvres parascolaires relevant de l’enseignement primaire. L’UP organise des succursales en dehors du quartier de la Croix Rousse afin de faciliter l’accès à divers types de publics. L’UP de Lyon est résolument laïque et tournée vers le socialisme. Jeanne Desparmet estime que les cours proposés aux ouvriers doivent être en lien direct avec leur situation sociale et leurs préoccupations quotidiennes. Elle invite par exemple le juriste Louis Chazette à faire un cours de droit du travail. Son esprit demeure cependant quelque peu paternaliste à l’égard des travailleurs manuels. Jeanne Desparmet est d’autre part une animatrice hors–pair : promenades botaniques, causeries, projections de « diapositives » pour illustrer les conférences, lectures de pièces de théâtre, soirées littéraires et musicales. Le ministère de l’Instruction publique reproche même à Mme Desparmet d’avoir trop d’activités à l’extérieur du lycée qu’elle doit diriger. Ce qui lui vaut d’être convoquée par le recteur de l’académie. Cependant la municipalité lyonnaise soutient les actions de Jeanne Desparmet. En 1907 elle reçoit la légion d’Honneur. Bien que les activités de l’UP s’essoufflent Jeanne Desparmet fait l’éloge du théâtre comme méthode d’éducation populaire et s’appuie sur les initiatives d’Adolphe Ribaux alors actif en ce domaine.

Une expertise féminine au service d’un modèle scolaire novateur (p. 217 à 288)

L’autrice observe que les femmes à l’aube du XXe siècle réussissent à se frayer un chemin dans le milieu intellectuel masculin en faisant valoir leur « capital de genre ». Il s’agit là pour les femmes de s’exprimer sur des sujets où on reconnait leur expertise spécifique en raison de leur appartenance de sexe. En qualité d’expertes de l’éducation féminine, elles peuvent prendre la parole et réclamer une réforme de l’enseignement secondaire féminin. Ces femmes se mobilisent pour réformer les méthodes pédagogiques pour les adapter à la nature enfantine. Or, dans ses débuts (18882 et 1914), la science de l’éducation est d’essence masculine. Les chaires de pédagogie sont occupées à l’université par des agrégés de philosophie. Un renouveau de la pensée pédagogique se fait jour au tout début du XXe siècle avec Pauline Kergomard nommée en 1879 déléguée générale pour l’inspection des salles d’asile puis en 1881 comme inspectrice des écoles maternelles. Pauline obtient en 1887, après bien des difficultés, la révision des programmes de ces écoles. Son action s’inscrit dans le renouveau de la pensée pédagogue initiée par Ferdinand Buisson dès 1896. Des cours sont proposés aux jeunes enseignants. Dans ce contexte Ferdinand Buisson et Pauline Kergomard fondent en 1899 « La Société Libre pour l’étude psychologique de l’enfant ». Marie Baertschi y participe, elle développe enquêtes et observations de terrain. Elle s’insurge contre le « dressage » de l’école que subissent les jeunes enfants. Pauline Kergomard l’appuie par son expérience personnelle de mère et de grand-mère. À cette époque, l’hygiénisme s‘associe à la pédagogie nouvelle et on fait l’apologie de l’école de plein air. C’est aussi l’époque de la lutte contre la tuberculose qui frappe gravement la jeunesse pauvre. Pauline Kergomard prend aussi la défense de l’enfance indisciplinée et des jeunes pré-délinquants. Elle est favorable à une politique de prévention. La remise en cause des normes scolaires s’exprime par un rejet envers l’autoritarisme excessif des maîtres. Il est proposé de refuser l’exercice de la violence et de mettre au premier plan la confiance. L’institutrice Marguerite Bodin expose en 1905 comment elle souhaite recréer une atmosphère familiale dans son école de campagne. À la même époque, Albertine Eidenschenk réclame l’autorisation de tutoyer ses élèves à l’école primaire. Marie Baertschi estime, à cette époque, que le fait de mettre des notes aux élèves est tout à fait anti-éducatif ! Plusieurs enseignantes refusent de faire de l’école un espace de mise en concurrence. Certaines favorisent l’autodiscipline. La répression est ressentie comme un échec pédagogique. Albertine Eidenschenk considère que l’institutrice doit traiter l’enfant comme une personne qu’elle respecte. L’école dans cette dynamique nouvelle se doit d’être un creuset de nouveaux rapports entre les sexes. Les militantes de l’époque parlent de coéducation (à savoir enseignement mixte). Pauline Kergomard est favorable à la coéducation à tout âge, mais cela fait l’objet d’opposition de la part de ceux qui veulent que rien ne change dans l’ordre de la société. Même l’idée d’activités ludiques entre garçons et filles est refusée par crainte de dérives sexuelles. Pauline Kergomard estime que si la République repose sur la vertu des citoyens, alors la vertu doit être transmise dès l’école, non par la privation des libertés mais par l’enseignement de la responsabilité personnelle. Le début du XXe siècle voit se développer un mouvement favorable à la coéducation, des expériences sont menées en ce sens et ce souhait fait partie du combat pour l’éducation féministe des filles mais il faudrait aussi que tout le système éducatif évolue en profondeur. Pauline Kergomard déplore encore la misogynie qui s’exprime dans les manuels scolaires ainsi que dans les conseils donnés aux instituteurs et aux institutrices. Il existe bien un désir de faire de l’école un tremplin vers la citoyenneté féminine, mais il n’est l’apanage que de quelques pionnières. Dans cet esprit, il conviendrait de réformer le contenu de l’instruction civique pour que le rôle des femmes dans la vie de la cité soit pris en considération. Dans ce contexte de remise en question du fonctionnement de l’école, les idées féministes font apparaitre quelques questions sur l’instruction sexuelle. La réflexion sur la prostitution, les remarques sur la double morale sexuelle s’accompagnent de la prise de conscience du grand nombre de filles-mères. A cela s’ajoute l’augmentation inquiétante du nombre de syphilitiques. Dans ce cadre, l’éducation sexuelle pourrait avoir sa place. Dès 1912, Pauline Kergomard y est favorable et rédige la préface de l’ouvrage du Docteur Mathé sur l’enseignement de l’hygiène sexuelle à l’école. Les préjugés et la pudibonderie restent forts sur ces sujets et bloquent les initiatives.

Il existe une autre action des intellectuelles qui vise la différence dans l’enseignement secondaire entre filles et garçons, c’est la question de l’accès au baccalauréat. Les filles qui suivent l’enseignement du lycée reçoivent un diplôme de fin d’études au bout d’un cycle de cinq ans. Les garçons suivent un cursus de sept ans et passent le baccalauréat leur permettant l’accès à l’université ou à diverses professions. Le diplôme de fin d’études des filles ne présente aucun débouché sur le marché du travail. Les jeunes filles suivent un cursus très pauvre en matières scientifiques, il est de plus dépourvu de philosophie, de latin et de grec. Les jeunes filles peuvent préparer un brevet supérieur après leur diplôme de fin d’études. Il leur permet de devenir institutrices. Même si les lycées de jeunes filles ont eu un grand succès à la suite de la loi Camille Sée, ces établissements sont une centaine en 1908 et regroupent 35 000 élèves. Cependant, la question des diplômes reste préoccupante. Dans ce contexte se développe l’enseignement libre à la veille de la guerre de 1914 (cf. Madeleine Daniélou). Jeanne Desparmet-Ruello, directrice du lycée public de jeunes filles à Lyon dénonce dès 1882 la parcimonie de l’enseignement délivré dans les matières scientifiques. Des allègements de programme sont même proposés qui risquent encore de réduire la part de l’enseignement des sciences.

En 1899 la commission Ribot se met en place en vue de réformer l’examen du baccalauréat pour les garçons. Pauline Kergomard réclame à cette époque que le certificat de fin d’études des filles leur permette l’accès à l’université. Un débat s’ensuit mais les avis des femmes sont partagés. En 1902, la commission Ribot réforme le baccalauréat. Dans ce dernier une filière sans langues anciennes est créée, mais le programme de mathématiques demeure trop ambitieux. Les jeunes filles pourront désormais tenter de préparer la filière latin-langues vivantes (à la condition de suivre des cours intensifs de latin). Des débats âpres s’ensuivent. En 1904 le doyen de la faculté des sciences Paul Appell propose au Conseil supérieur de l’enseignement que le diplôme de fin d’études des filles soit reconnu comme un équivalent du baccalauréat. Il obtient le soutien de Camille Sée. Mathilde Salomon au Collège Sévigné est aussi membre du Conseil supérieur. Elle estime que les filles doivent passer les mêmes épreuves que les garçons afin d’avoir accès ensuite aux mêmes débouchés d’études supérieures et de professions. Des antiféministes reprennent le débat. Pendant ce temps Mathilde Salomon a institué dans son collège une préparation des filles au baccalauréat (section latin-langues). Par la suite, en 1907, l’école normale libre ouvre une préparation au baccalauréat. Peu à peu il apparait que c’est dans l’accès à la préparation du baccalauréat que réside l’avenir des lycées féminins et non dans l’équivalence des grades. Jeanne Crouzet-Benaben, elle-même bachelière et agrégée de lettres, est consciente que la préparation au baccalauréat va se démocratiser ; elle réclame dès 1909 que dans les statistiques des examens, les filles soient considérées comme une catégorie particulière. Quatre ans plus tard elle sollicite des recteurs pour que ces statistiques soient appliquées à l’échelle du pays. Elle veut rendre visible une évolution sociale : la tendance des lycéennes à étudier pour accéder à des professions libérales, ce qui exige de passer le baccalauréat. En 1905 vingt-six jeunes filles passent le bac en France. En 1914 elles sont quatre cent quatre-vingt-une. Jeanne Crouzet démontre dans ses articles aussi qu’en aucun cas l’arrivée des femmes dans les facultés ne constitue un risque d’abaissement du niveau. Les filles surinvestissent la préparation des diplômes, la réussite scolaire leur permet de compenser leur marginalité dans la société. Les débats vont bon train à la veille de la guerre de 1914 en vue d’une réforme du baccalauréat qui nécessiterait qu’un enseignement identique soit donné dans les lycées de garçons et dans les lycées de filles. Ce projet échoue car les hauts fonctionnaires de l’Instruction publique y sont défavorables. À ce niveau hiérarchique, les femmes sont absentes des décisions, notons-le ! Pour Louis Liard, vice-recteur de l’académie de Paris, il s’agit d’éviter que les femmes entrent en concurrence avec les hommes dans le monde universitaire et professionnel. Le nombre des jeunes filles passant le baccalauréat avec succès augmente. Il faut attendre le décret Bérard en 1924 qui permet aux jeunes-filles de recevoir dans leurs lycées une préparation complète au baccalauréat identique à celle reçue par les garçons dans leurs établissements. Les résultats apparaissent vite. Dix ans plus tard, en 1934, les étudiantes en université représentent 26, 04 % des effectifs.

Il reste à l’autrice à évoquer un autre engagement des hussardes en faveur de l’éducation des filles, celui du pacifisme. Après le drame de la guerre franco-prussienne de 1870, et la phase de l’affaire Boulanger en 1889, puis le contexte de l’Affaire Dreyfus, la première conférence internationale de la paix de la Haye donne quelque espoir aux pacifistes. Des femmes sont actives dans les rangs pacifistes. Pauline Kergomard s’exprime avec énergie dans ce domaine, c’est aussi le cas de Jeanne Desparmet-Ruello. En 1901 Marguerite Bodin et Louise Carlier fondent *la Société de l’éducation pacifiste*. Celle-ci bénéficie vite du soutien de la Ligue de l’Enseignement. Comment enseigner la paix auprès des élèves ? Pauline Kergomard estime qu’il convient d’accorder son attention à la manière d’enseigner les langues étrangères aux enfants. Mathilde Salomon est du même avis. Pour élargir l’horizon culturel des élèves, il convient de leur proposer plusieurs langues étrangères à étudier. Il faut aussi, écrit Mathilde Salomon, changer la manière d’enseigner l’Histoire, qu’elle soit moins franco-française ! En 1901 Marguerite Bodin propose lors d’une des réunions que l’on réduise la place accordée à l’histoire des batailles à l’école. Il faut aussi enseigner aux enfants la fraternité entre les peuples. En 1905 Madeleine Carlier et Odette Laguerre publient un ouvrage « Pour la paix » : il est conçu comme un outil de travail destiné aux instituteurs et aux institutrices. Mais ce n’est pas dans l’esprit du temps. De plus la question des guerres dans lesquelles la France pourrait être entrainée occupe les esprits. Et la Revanche ? et l’Alsace-Lorraine ? Ces intellectuelles sont aussi en difficulté pour se positionner dans les affaires des guerres coloniales.

Luttes féministes dans le monde professionnel (p.289 à 350)

Des femmes qui militent en faveur d’une réforme de l’école laïque s’engagent aussi parallèlement dans la défense de son personnel. Elles deviennent en quelque sorte des porte- paroles des enseignantes à travers les articles qu’elles rédigent dans des journaux et des revues professionnelles. Quelques-unes sont élues au Conseil Supérieur de l’Instruction publique ans des espaces consacrés par l’autorité masculine. Au tournant du XIXè/XXè siècle des femmes entrent davantage dans le milieu de la presse jusqu’alors très masculin. Elles écrivent dans la presse générale mais aussi dans la presse pédagogique ou corporatiste. Ces autrices fidélisent un certain lectorat comme dans *l’Ecole nouvelle* et dans la *Revue universitaire,* sans oublier *La Fronde*. Le journal de Marguerite Durand a cherché à intéresser les institutrices. *La Fronde* se fait l’écho de leurs revendications au sujet de l’égalité des salaires. Dès les premiers numéros, Pauline Kergomard prend la défense du métier d’institutrice, Jeanne Desparmet-Ruello revendique l’égalité de salaires entre instituteurs et institutrices. Dans cette presse il est aussi possible de discuter des questions féminines spécifiques de l’instruction publique. Certaines rubriques font l’objet de dialogues avec les lectrices. Le Congrès de la Ligue de l’enseignement est souvent une tribune utile pour l’expression publique des femmes dans ce métier. Pauline Kergomard profite de la réforme du Conseil Supérieur de l’Instruction publique pour s’y faire élire en 1886. Par la suite cela lui permet de soutenir les candidatures féminines. Ce conseil se compose de 37 membres élus et 13 désignés. Après le départ de Pauline Kergomard, le ministère nomma en 1892 pour l’enseignement libre Mathilde Salomon. En 1896 Lucie Saffroy directrice de Fontenay fut élue. En 1903 Albertine Eidenschenk se lance dans la bataille de la candidature au Conseil supérieur : elle bénéficie de l’appui du journal *L’École nouvelle*. Elle parvient à être élue après une première tentative, elle est ensuite réélue jusqu’à la guerre de 1914. Le journal *La* *Fronde* lui accorde ses félicitations. Au Conseil Supérieur de l’Instruction publique il n’y a donc, entre 1904 et 1912, que deux femmes qui siègent simultanément : Mathilde Salomon et Albertine Eidenschenk. A la mort de Mathilde Salomon en 1909, Berthe Milliard la remplace. Une troisième femme est élue en 1912 c’est Jeanne Déghilage, institutrice à Lille. L’autrice propose un bilan de l’action des femmes au Conseil Supérieur. Leur action est peu aisée dans cette institution à dominante masculine. Pauline Kergomard a réclamé un allégement des programmes de l’Ecole de Sèvres. Elle intervient ensuite sur le matériel des écoles maternelles, sur la pratique de la gymnastique dans l’enseignement primaire. Mathilde Salomon demeure discrète mais intervient sur la pratique des langues vivantes, puis en 1908 elle refuse l’équivalence entre le diplôme féminin de fin d’études et le baccalauréat masculin. Albertine Eidenschenk est hyperactive pour tout ce qui concerne l’enseignement primaire, elle agit collectivement avec les représentants du Primaire. Albertine tient à partir de 1912 une rubrique du journal *l’École nouvelle* consacrée aux comptes rendus des séances du Conseil supérieur. D’autre part ces intellectuelles furent les porte-drapeaux dans la campagne pour l’égalité des traitements. La situation matérielle des institutrices était déplorable, Pauline Kergomard l’avait souligné déjà dans *La Fronde* en 1899. Lorsqu’il s’agit de relever le traitement des enseignants du primaire on songe aux instituteurs « chargés de famille » mais pour les institutrices c’est une autre affaire. Rien ne presse ! La controverse se développe. Les militantes se mobilisent dans plusieurs départements, une pétition circule. Il est question pour les femmes de peser sur le jeu politique parlementaire dès 1901. Jeanne Desparmet-Ruello entre en lice dans ce combat et n’entend pas être dupe des promesses des députés, elle encourage les instituteurs et institutrices à se lancer dans la grève si nécessaire. Jeanne demande à être entendue devant la commission parlementaire extraordinaire chargée de la coordination des traitements. De son côté, une autre enseignante Marie Guérin, appelle ses collègues à investir les amicales et à se joindre à la Fédération féminine universitaire. Le combat se joue à l’échelle nationale. Ferdinand Buisson présente en 1910 une résolution afin de garantir l’égalité salariale pour le budget de l’année suivante. La réalisation est repoussée. Finalement les institutrices n’obtiennent l’unification des salaires qu’en 1919. Est-ce une forme de récompense face à leur implication pendant la guerre ? Un autre combat occupa les femmes fonctionnaires afin de défendre les institutrices formées dans les écoles normales. La politique laïque se radicalisa avec l’arrivée de Combes à la présidence du Conseil en 1902. S’il convient de laïciser l’école, il faut que le gouvernement revoie la façon de désigner des enseignantes et limite l’appel à des membres d’anciennes congrégations. Il reste une autre question à faire progresser, celle de l’entrée des femmes à l’inspection publique du ministère de l’Instruction. Pauline Kergomard y consacre action et articles. Les femmes sont victimes de blocages. On fait appel à l’application du principe de non-discrimination en République pour l’accès aux professions. Marie Ginier lutte pour l’inspection féminine, comme l’avait fait précédemment Pauline Kergomard. Enfin en 1912, Albertine Eidenschenk fait une tentative pour créer une inspection féminine des écoles normales. Elle présente un projet de décret très détaillé. Le prestige de cette fonction était, selon les usages, réservé aux hommes ! Aucune modification n’intervient avant la guerre de 1914.

Epilogue ( p. 351 à 394)

L’autrice revient sur les quatre destins de femmes engagées à l’épreuve de la première guerre mondiale.

Pauline Kergomard est septuagénaire lors de la Grande Guerre. Malgré son âge elle continue à mener des initiatives et à participer aux réunions et congrès. Elle déplore la fermeture en 1912 de l’école Pape-Carpantier qui faisait office de cours pratique des salles d’asile puis des maternelles. Pauline réussit cependant à recréer une formation spécifique pour le personnel des écoles maternelles, il est placé dans le cadre de l’École normale du département de la Seine. Pendant la Grande Guerre, Pauline devient, à la suite d’une initiative personnelle) directrice de cours à l’usage des mineurs de 13 à 18 ans à Paris XIVe. Elle recueille ces jeunes livrés à eux-mêmes et dont les ateliers ou apprentissages avaient fermé du fait de la guerre. Pauline participe aussi à la création de l’orphelinat des Armées (association lancée par Dick May). Par la suite l’inspectrice générale se tourne vers l’œuvre des pupilles de la Nation. Pendant la durée du conflit, Pauline continue à œuvrer pour l’obtention de l’égalité des diplômes entre filles et garçons, d’autre part elle continue aussi ses tournées d’inspection jusqu’en 1917. Elle prend ensuite sa retraite et sa santé se dégrade rapidement. Elle décède en 1929 ayant perdu l’usage de la parole.

Jeanne Desparmet-Ruello mène une retraite active. Elle reçoit la légion d’Honneur en 1908. Elle demeure active au sein de la Mission laïque. On sait peu de choses sur ses activités pendant la Guerre. Après 1918 elle reste fidèle aux Radicaux-socialistes et reste proche des idées d’Herriot. Elle se retire à Marseille et vit difficilement financièrement. Elle meurt en 1937.

Albertine Eidenschenk dirige une école normale en zone occupée. Peu avant la Guerre Albertine avait écrit aux directrices et aux professeures des Écoles normales de France pour les engager à soutenir l’UFSF (Union Française pour le Suffrage des Femmes). Albertine continue de diriger l’école normale de Douai en zone occupée. Son époux âgé de 65 ans réintègre l’armée en 1915 comme officier-interprète. L’école de Douai est réquisitionnée comme hôpital de campagne, Albertine chercher un local pour réunir les élèves–maitresses en formation. Mais en février 1917 les Allemands décident de la fermeture de toutes les classes. Albertine doit quitter Douai. Avant la fin de la guerre elle s’installe à Dax devient inspectrice du primaire puis elle est nommée directrice de l’École normale de Toulouse où sa fille prépare le concours de Fontenay. Pendant la Guerre elle a perdu son fils au front puis son mari. Elle demeure, dans ses convictions, une pacifiste comme en témoigne sa correspondance familiale.

Marie Baertschi, épouse Fuster. En 1910 Marie pouse Fuster quitte le Collège Sévigné, peu après la mort de la directrice Mathilde Salomon. Marie se consacre alors à l’École normale de la Seine. Sa réussite pédagogique est reconnue par l’inspection. Mais en 1916, cette jeune femme fort « laïque » se convertit au catholicisme et un article d’un journal anarchiste l’accuse de façon diffamatoire de pratiquer un prosélytisme religieux vis-à-vis de ses élèves. Marie se défend face à son administration. Malgré ses justifications une enquête est confiée à un inspecteur du primaire. Marie se voit obligée de prendre un congé fort long. En1922, elle réclame la réintégration dans les rangs de l’Instruction publique, elle souhaiterait devenir inspectrice. Le ministère demande la réouverture de son dossier. On y trouve trace en plus, d’un tout autre sujet : un cours qu’elle aurait fait sur «  la Marseillaise de la Paix  »  où elle s’opposait à la culture de la guerre. Dans le contexte de l’époque elle avait été imprudente en parlant à ses élèves. Sans doute voyait-elle déjà la perspective de la reconstruction et l’espoir de paix de l’après-guerre ? Écartée de l’Instruction publique et privée de ressources financières Marie Fuster obtint en 1917 un emploi auprès de la Croix-Rouge américaine comme cheffe–adjointe du bureau des réfugiés. Dans l’après-guerre elle continue ce type d’action dans les enseignements d’hygiène et de puériculture. Elle s’intéresse à la prévention contre les maladies infectieuses chez les enfants des classes sociales pauvres. Elle rejoint alors les préoccupations de son époux Edouard Fuster qui occupe au Collège de France la chaire Prévoyance et assistance sociales. Marie effectue la suite de sa reconversion professionnelle et joue un rôle majeur lors de la fondation de la sixième école française du travail social en 1926. Elle rejoint l’École d’action sociale et familiale du Moulin Vert et en devient la directrice des études jusqu’au milieu des années trente. Elle milite aux côtés de son mari pour la reconnaissance par l’État d’un diplôme d’assistante sociale, différent du diplôme d’infirmière. Ce diplôme est mis sur pied en 1932. D’autre part, Marie s’investit dans l’Association du mariage chrétien fondé par Chaptal et Viollet en 1918. Elle y retrouve Madeleine Daniélou, son ancienne collègue à Sévigné. Elle décède en 1942. Elle est restée fidèle à ses convictions sur l’éducation des filles : développer leur intelligence, augmenter leur culture, acquérir du jugement personnel.

CONCLUSION (p. 381 sq)

Le principal défi de ces enseignantes fut de contourner l’exclusion du monde politique et intellectuel. Dès 1881, l’institution scolaire se révèle être un levier de la démocratie. une élite féminine enseignante s’empare d’opportunités professionnelles pour subvertir le rôle professionnel qui leur avait été consenti et elles s’imposent dans des espaces de débats et de prises de position puis de décisions dans des domaines jusque’à là réservés aux hommes ! Certaines des femmes dont les portraits ont été esquissés dans l’ouvrage sont entrées en dissidence dans l’institution scolaire, quelques- unes ont su se frayer des appuis politiques dans le camp républicain. Un virage à gauche s’effectue dans les années 1900. Ces intellectuelles se lancent dans la critique des dogmes sociaux de leur époque. Elles ont bien compris le potentiel subversif de la laïcité à savoir le droit de tout individu scolarisé d’être traité de la même manière, quelles que soient ses particularités individuelles d’origine, de religion, de classe, de sexe. Ces intellectuelles glissent vers une plus grande audace politique. Elles se détachent des « hussards noirs » vus par Péguy et prêts à crier « Vive la République » et à songer à la Revanche contre les Prussiens. Ces professeures intègrent avec les Universités populaires les rangs subversifs du « socialisme d’éducation ». Elles vont aussi nourrir les rangs du syndicalisme, pour défendre leur statut professionnel et le faire évoluer. Ces femmes agissent dans une république d’hommes. Elles réclament l’intégration des femmes à la République, mais elles veulent incarner une manière féminine d’être intellectuelle. Elles évitent de faire étalage de violence verbale. Elles veulent être des modèles en matière d’éthique de la controverse. Force est d’observer que la IIIe République a fait des femmes des « agentes du républicanisme » sans jamais leur accorder la citoyenneté. Les exclues de la République endossent, d’une certaine manière, un rôle d’avant-garde dans le combat républicain. L’autrice note que son travail se promettait d’étudier les intellectuelles actives dans les débats relatifs à l’école ; mais cette enquête a mené à la piste du féminisme. Ces intellectuelles abordent le féminisme à travers la façon d’éduquer les filles. Leur parcours personnel semé d’embuches dans un environnement masculin leur a fait prendre conscience des progrès à accomplir dans une société où l’ambition professionnelle est réservée aux hommes. Cependant, dans le contexte historique où ces intellectuelles évoluèrent, elles sont souvent amenées à pratiquer une stratégie de légitimation où apparaissent leur féminité et leur maternité. Il leur est difficile d’y échapper. L’époque qu’elles vivent, cette fin du XIXe et ce début du XXe siècle, marquent un moment de bascule où bon nombre d’espoirs sont permis au politique, à l’économique, à l’international. Ces intellectuelles prennent part à la première vague du féminisme.

Catherine Chadefaud